



RENFORCER LE SYSTÈME DE PROTECTION DE L'ENFANT

Un partenariat entre l'État congolais, le Bureau international des droits des enfants, la société civile et les filles et les garçons de République démocratique du Congo pour contribuer à l'amélioration du système de protection de l'enfant, par la mobilisation de secteurs souvent peu considérés, afin qu'ils soient mieux intégrés et interagissent de façon complémentaire avec les composantes plus classiques que sont la sécurité, la justice et le travail social.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO • 2022-2027

La République démocratique du Congo (RDC) s'emploie depuis de nombreuses années à renforcer son système de protection afin d'assurer à tous les enfants du pays le respect de leurs droits et une vie libre de violence et d'exploitation. Mais, face aux crises, aux conflits, aux épidémies, et aux changements rapides de contextes que connaît le pays, les enfants de RDC sont encore confrontés aujourd'hui à de nombreuses violations de leurs droits.

La RDC fait face à plusieurs enjeux majeurs en matière de respect des droits de l'enfant. Parmi ceux-ci, la privation de liberté, le travail des enfants ou encore l'exploitation sexuelle ou économique dans les secteurs privés et de l'industrie du voyage demeurent des défis d'ampleur. Ces situations exposent les enfants à des risques de violences physiques et/ou psychologiques, peuvent porter atteinte à leur santé, leur sécurité et leur avenir, et les rendre plus vulnérables à la traite des personnes (en particulier les filles). La crise humanitaire et sécuritaire qui sévit dans l'Est du pays depuis plusieurs années et la récente pandémie de COVID-19 viennent accentuer le risque pour les enfants de se retrouver face à de telles situations.

Bien que la RDC ait signé et ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'enfant, et dispose d'outils législatifs nationaux pour faire respecter ces droits, des lacunes persistent dans leur application réelle. Il existe encore un écart important entre le cadre législatif défini au niveau national et les pratiques mises en œuvre directement auprès des enfants, parfois au détriment de leurs droits.

Le Bureau international des droits des enfants (ci-après l'IBCR ou le Bureau), fort de son expertise et de son expérience en République démocratique du Congo depuis 2015 avec le projet « Batela Mwana », renouvelle son engagement pour appuyer les autorités du pays dans leurs efforts de mieux protéger les enfants. Financé par Affaires mondiales Canada, ce nouveau projet de cinq ans et six mois (2022-2027) vise à consolider les acquis en matière de droits de l'enfant, en ciblant des secteurs moins considérés habituellement comme importants dans la protection de l'enfant et en mobilisant davantage les enfants.

Le projet de renforcement du système de protection de l'enfant en République démocratique du Congo (2022-2027)



Afin d'accompagner les efforts entrepris par l'État congolais pour renforcer la protection des enfants du pays, l'IBCR met en œuvre un projet de cinq ans et six mois visant à contribuer à bâtir un système de protection efficace et capable de faire face aux crises, aux conflits, aux épidémies, et aux changements rapides de contextes. L'initiative vise également à renforcer le rôle et le pouvoir des enfants dans leur propre protection et met l'accent sur l'égalité des droits entre les filles et les garçons.

Pour faire des droits de l'enfant une réalité en RDC, ce projet vise à valoriser et à renforcer les capacités et la coordination de secteurs habituellement peu considérés comme des acteurs de la protection de l'enfant, afin de leur permettre de jouer un rôle actif au sein du système de protection.

Les compétences des personnels, ainsi que les outils et les procédures des secteurs suivants seront ainsi renforcés :

- **Le secteur pénitentiaire**, afin de garantir les droits des enfants privés de liberté, depuis leur détention jusqu'à une réhabilitation sécuritaire et inclusive.
- **L'inspectorat du travail**, afin de favoriser l'identification de situations d'exploitation économique ou sexuelle, qui existent souvent de manière informelle et hors du regard des acteurs classiques de la protection de l'enfant.
- **Le secteur privé du voyage**, afin de mieux repérer, prévenir et agir face aux violations des droits de l'enfant et particulièrement face à l'exploitation économique ou sexuelle amenée par la mobilité nationale et internationale très forte en RDC.

En marge de ces trois secteurs, le projet s'emploiera également à développer les compétences et le leadership des enfants eux-mêmes dans la défense et dans la promotion de leurs droits et pour l'égalité des droits entre les filles et les garçons. Pour appuyer ce renforcement, la capacité d'action d'associations de la société civile œuvrant auprès des enfants et pour le respect de leurs droits sera renforcée, ainsi que leur coordination avec les autres acteurs du système de protection de l'enfant.

Cet appui s'inscrit dans la lignée des politiques et des stratégies gouvernementales actuelles de développement et de protection de l'enfant adoptées par le gouvernement congolais.

////////////////////////////////////

Renforcement du système de protection de l'enfant à trois niveaux complémentaires :

- **Accroissement du rôle des enfants, en particulier des filles, et des associations de la société civile** œuvrant à leurs côtés, dans la prise de décision et la mise en œuvre d'initiatives pour le respect des droits de l'enfant et l'égalité des droits entre les filles et les garçons
- **Développement de pratiques plus adaptées** dans les secteurs visés, par le **renforcement des compétences** des professionnelles et des professionnels en matière de droits de l'enfant, d'une part, et la mise en place de **procédures et de protocoles sectoriels**, d'autre part, afin de clarifier les rôles de chaque acteur et de chaque secteur.
- **Renforcement de la coordination entre les acteurs de l'ensemble des secteurs visés**, grâce au développement conjoint de **procédures multisectorielles** et à la promotion d'un dialogue entre tous les secteurs impliqués dans la protection des droits de l'enfant.

Ce projet vise à contribuer à la mise en place d'un système de protection de l'enfant avec une gouvernance plus adaptée à ce dernier, par l'intégration de secteurs habituellement moins considérés et une meilleure interconnexion entre ces secteurs et les acteurs plus traditionnels, dans lequel davantage d'enfants pourront revendiquer et jouir de leurs droits. Il favorise également la mise en place de pratiques centrées sur l'expérience des enfants dans leur accès aux services auxquels ils ont droit. Les actions menées permettront aux personnes en première ligne dans la protection de l'enfant d'être outillées et formées pour prévenir, identifier, signaler et agir face aux abus et aux violations des droits de l'enfant et face aux inégalités de genre.

RÔLE ACCRU DES ENFANTS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
+
PRATIQUES PROFESSIONNELLES ADAPTÉES AUX DROITS DE L'ENFANT
+
COORDINATION SECTORIELLE ET MULTISECTORIELLE RENFORCÉE



Une approche participative pour un changement durable



Avec une expertise technique éprouvée depuis près de 30 ans, l'IBCR agit pour accompagner les efforts de changement en matière de protection de l'enfant et favorise la contribution active de chaque personne au renforcement de ses propres capacités. Dans toutes ses initiatives, le Bureau international des droits des enfants adopte une approche participative et interdisciplinaire auprès des différents publics visés (institutions, professionnelles et professionnels, société civile, enfants...). Il se place en appui à ses partenaires locaux pour favoriser l'adaptation des actions menées et des résultats escomptés aux différents contextes, et ainsi générer des changements concrets et durables dans les pratiques des acteurs visés, au bénéfice des enfants et de leurs droits.

Les acteurs impliqués

- **Les parties prenantes institutionnelles** : les ministères, les professions et les écoles de formation professionnelle des secteurs étatiques visés, ainsi que les partenaires techniques et financiers du projet
- **Les parties prenantes non gouvernementales** : les organisations de la société civile qui œuvrent pour les droits de l'enfant, les acteurs des secteurs privés impliqués dans le projet (entreprises et leurs personnels...) et les structures de formations liées, et les ONG nationales et internationales
- **Les filles et les garçons de la RDC** : en tant que sujets de droit et acteurs de leur propre protection

Au profit des secteurs moins considérés au sein du système de protection de l'enfant en RDC, dont les enfants, le projet contribuera **directement** au renforcement des capacités de **6 692 personnes, soit 446 filles, 446 garçons, 1 320 femmes et 4 480 hommes** ; **indirectement**, au renforcement de quelques **36 500 personnes** impactées par les bénéficiaires directs ; **et ultimement** à une meilleure protection et au respect des droits de **427 460 enfants en RDC***.

**Ces chiffres sont estimés à titre indicatif et peuvent être amenés à évoluer au cours du projet.*

Gouvernance du projet

Dans une perspective de coordination et d'échange d'expertises, un comité de pilotage, trois comités consultatifs composés de filles et de garçons, trois groupes de travail sectoriels ainsi qu'un groupe de référence sont mis en place pour appuyer et orienter la gouvernance et la mise en œuvre du projet.

Ce projet est mené en étroite collaboration avec les plus hautes autorités des ministères suivants :

- Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité Nationale
- Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant
- Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires coutumières
- Ministère du Plan
- Ministère de la Justice
- Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale
- Ministère du Tourisme
- Ministère des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement



COMITÉ DE PILOTAGE

Mécanisme bilatéral de coordination, d'encadrement et de gouvernance de l'ensemble du projet, ce comité se réunira au moins une fois par an pour statuer sur les rapports, plans et budgets annuels et pour apprécier les progrès dans l'atteinte des résultats. Il sera co-présidé par Affaires mondiales Canada et l'État congolais, et composé d'une vingtaine de personnes représentant les ministères concernés, la société civile, le secteur privé du voyage, ainsi qu'au moins une structure représentant les enfants.



COMITÉS CONSULTATIFS D'ENFANTS

Ce projet vise à renforcer le leadership des filles et des garçons afin qu'ils deviennent de véritables acteurs du changement et de leur permettre de participer de manière plus significative aux prises de décision qui les concernent et à leur propre protection. Afin que les outils développés reflètent leurs réalités et leurs points de vue, trois comités consultatifs composés d'enfants seront constitués (un à Kinshasa et deux autres dans deux provinces de l'Est du pays) et associés à toutes les étapes du projet, depuis son cadrage jusqu'aux ateliers, en passant par la production des outils audiovisuels, le développement des outils qui leur seront dédiés et les activités de communication, de plaidoyer et de suivi et d'évaluation.



GROUPES DE TRAVAIL SECTORIELS

Au moins trois groupes de travail seront soutenus par le projet (certains avec les structures étatiques, d'autres avec la société civile et le secteur privé). Ces groupes ont pour principale mission de guider et d'orienter la mise en œuvre concrète du projet, de définir les orientations techniques pour les livrables, d'effectuer les validations et, surtout, d'être les relais de plaidoyer auprès des acteurs du projet et de s'assurer de sa bonne appropriation par les différentes parties prenantes. Chaque groupe est composé d'une dizaine de membres. Les groupes sectoriels se réuniront au moins deux fois par an et des rencontres multisectorielles réunissant des membres des différents groupes seront également organisées.



GROUPE DE RÉFÉRENCE

Composé exclusivement de femmes engagées en matière de lutte contre les inégalités et les violences faites aux femmes et aux filles, un groupe de référence sera aussi animé tout au long du projet, en tant qu'organe de conseils et d'orientation, notamment sur les enjeux liés à l'égalité entre les genres et aux droits des filles. L'objectif de ce groupe est également de renforcer le pouvoir de décision des femmes sur l'orientation et la mise en œuvre du projet.

Résultats escomptés



Par la mise en œuvre du présent projet de renforcement du système de protection de l'enfant en République démocratique du Congo, l'IBCR et ses partenaires visent les résultats suivants :

- Des **filles et des garçons plus autonomes et crédibles**, et mieux outillés pour prévenir toute atteinte à leurs droits, mais aussi pour identifier, signaler et dénoncer toute violation et accéder aux services auxquels ils ont droit.
- Une **mobilisation accrue de secteurs étatiques habituellement peu considérés** comme acteurs de protection dans la défense et la promotion des droits de l'enfant, de façon complémentaire aux secteurs traditionnels, pour une meilleure protection de l'enfant dans des contextes variés.
- Une **meilleure intégration du secteur privé** au système de protection de l'enfant.
- Des **professionnelles et des professionnels qui savent comment identifier, prévenir et agir** face aux violations des droits de l'enfant et particulièrement aux situations d'exploitation économique ou sexuelle.
- Une **qualité accrue des interactions** entre les enfants et le personnel des secteurs visés.
- Une **meilleure prévention, identification, signalement, traitement et référencement des situations d'abus, de violence ou d'exploitation** dans le milieu pénitentiaire, du travail et du voyage.
- L'accès par les enfants à **des services de protection de qualité et adaptés**.
- Un **traitement concerté, coordonné et efficace des cas de violations de droits de l'enfant** par les différents secteurs du système de protection de l'enfant, depuis les institutions jusqu'à la société civile en passant par le secteur privé.
- Une **diminution du travail des enfants et des situations d'exploitation** liées au voyage et à la mobilité nationale et internationale, en particulier économique et sexuelle.
- Une **privation de liberté des enfants en baisse, et une gestion des cas d'enfants privés de liberté respectueuse de leurs droits**, depuis l'arrivée dans l'établissement de détention jusqu'à la réhabilitation au sein de la communauté.
- Une **égalité de droits accrue entre les filles et les garçons**.

Ces changements contribueront ultimement à l'instauration d'un environnement où tous les enfants, en particulier ceux en situation de privation de liberté, victimes ou à risque d'exploitation sexuelle ou économique, sont protégés et peuvent revendiquer et exercer leurs droits.

*« Comme démontré par notre précédent projet en RDC, c'est en multipliant les acteurs qui se sentent concernés par la protection de l'enfant que l'on peut mieux prévenir et mieux identifier les enfants victimes d'abus, de violences et d'exploitation, signaler plus efficacement les violences, agir de façon plus coordonnée, dénoncer et lutter contre l'impunité. C'est en mettant au cœur du système de protection un plus grand nombre de secteurs trop souvent négligés et en créant des connexions fortes entre l'ensemble de ses composantes que l'enfant en RDC aura un meilleur accès à des services adaptés et de qualité. » - **Martin Causin, Directeur général du Bureau international des droits des enfants (IBCR)***

Les grandes étapes



1 // LE LANCEMENT DU PROJET

Les six premiers mois du projet permettent de poser un cadre, de mettre en place les organes de gouvernance, les points focaux dans chaque secteur, de collecter des données pour analyser la situation initiale des secteurs visés au lancement du projet, d'ajuster le modèle logique et de déterminer – entre autres – les deux provinces ciblées en plus de Kinshasa, à choisir entre l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Haut-Katanga.

2 // L'ÉTAT DES LIEUX

La deuxième grande étape du projet consiste en l'analyse des réalités vécues par les enfants en situation de privation de liberté, victimes ou à risque d'exploitation sexuelle ou victimes d'exploitation économique en RDC, dans le cadre d'un état des lieux présentant les forces et faiblesses du système national de protection, centré autour du rôle et des responsabilités des secteurs visés en matière de protection de l'enfant.

Cette analyse, en plus de fournir des données utiles à tous les acteurs concernés et intéressés par la protection et la promotion des droits de l'enfant en RDC, permettra à

l'IBCR et aux groupes de travail sectoriels du projet d'affiner leur stratégie d'intervention, pour en optimiser la qualité, et de cibler les besoins prioritaires de coordination et de renforcement des capacités des acteurs identifiés.

3 // L'ÉLABORATION DE PROCÉDURES SECTORIELLES OU MULTISECTORIELLES

Cette étape est l'occasion de concevoir ou de revoir des protocoles détaillés et formalisés pour permettre la systématisation des tâches au sein d'un processus ou d'une activité. L'objectif est d'améliorer autant que possible, de façon concrète et pratique et dans le contexte opérationnel du pays, les façons d'agir d'un secteur donné (procédures sectorielles) et les interactions entre les acteurs traditionnels du système de protection de l'enfant et les acteurs moins considérés habituellement (procédures multisectorielles), en gardant en perspective l'intérêt supérieur de l'enfant.

Concrètement, de nouvelles procédures adaptées aux droits et aux besoins de l'enfant seront développées, validées et diffusées dans les zones visées par le projet, pour une meilleure prévention et un meilleur accompagnement des enfants en situation de privation de liberté, victimes ou à risque d'exploitation sexuelle ou victimes

d'exploitation économique, par les corps professionnels visés.

Ces procédures permettront d'intégrer de nouvelles pratiques adaptées à l'enfant, d'en faire des références officielles et également de renforcer la coordination multisectorielle, pour une intervention plus efficace et concertée.

4 // LA CONCEPTION D'OUTILS DE FORMATIONS

Cette étape permet aux secteurs visés de travailler de concert avec l'IBCR afin de bonifier ou développer des outils de formations axés sur les droits et les pratiques adaptées à l'enfant. Des outils de formations adaptés à chaque contexte seront ainsi conçus, pour l'enseignement initial (visant les nouvelles recrues), spécialisé (visant le personnel qui se spécialise) ou continu (visant le personnel déjà en service). Certains outils seront aussi adaptés au contexte spécifique des associations de la société civile, aux enfants et au secteur privé.

Chaque formation sera composée des outils nécessaires à un enseignement autonome, tant du point de vue de la personne instructrice qu'apprenante, en plus de faciliter le suivi et l'évaluation des apprentissages transmis. Chaque formation tiendra compte des derniers développements de la

recherche sur l'apprentissage de l'adulte et sera développée en étroite collaboration avec les institutions de formation de chaque secteur.

5 // LA CRÉATION DE BASSINS DE FORMATRICES ET DE FORMATEURS CERTIFIÉS

Cette étape permet de certifier, par un processus rigoureux et évalué, le personnel qui facilitera les formations conçues dans le cadre du projet. Les formations de formatrices et de formateurs ciblent tant le développement de techniques d'enseignement propres à l'andragogie et à la transmission de compétences que le contenu des outils de formation. Elles permettent de garantir un enseignement cohérent avec l'approche participative du projet et surtout de garantir l'appropriation et la durabilité des actions du projet.

6 // SOUTIEN D'INITIATIVES MENÉES PAR LES ENFANTS

À travers un appui technique et un renforcement des associations de la société civile qui travaillent au quotidien avec des enfants, le projet va outiller les filles et les garçons pour leur permettre de concevoir et mener de façon autonome des initiatives en faveur de leur protection et de la

défense et de la promotion de leurs droits. Ces initiatives permettront de renforcer leur statut de sujets de droit, en menant des projets concrets en faveur de la prévention et d'une égalité des droits entre tous les enfants.

7 // LE SUIVI DES RÉSULTATS DU PROJET

Tout au long de la mise en œuvre du projet, une méthodologie en lien avec le suivi de l'atteinte des objectifs sera appliquée afin d'évaluer l'incidence du programme sur les changements escomptés. Cette méthodologie participative permettra de veiller à la bonne atteinte des résultats du projet, de recueillir les informations nécessaires pour renseigner ses indicateurs, de récolter des données et des témoignages, de documenter les changements de pratiques des différents secteurs visés et d'amener les ajustements nécessaires à l'atteinte des résultats sur la base d'éléments probants.

En continu // DES STRATÉGIES POUR PÉRENNISER LES CHANGEMENTS

Par son approche globale, ce projet cherche à placer les acteurs de changement au cœur du processus de transformation aux niveaux individuel, relationnel et sociétal, afin qu'ils puissent générer une prise de conscience, mais aussi entreprendre des actions concrètes et durables en faveur de la défense et de la promotion des droits de l'enfant, de la valorisation de certains acteurs du système de protection de l'enfant et de l'égalité des droits entre les filles et les garçons entre les genres.

Tout au long du processus, les partenaires seront ainsi accompagnés pour favoriser la pérennité des actions et des changements générés par le projet, notamment par l'application effective des procédures élaborées, l'intégration des nouvelles formations dans les pratiques officielles des structures ciblées, l'égalité de droits entre filles et garçons et la généralisation des actions entreprises au niveau national, grâce à des stratégies spécifiques de plaidoyer, de communication et d'égalité entre les genres.

Des ateliers nationaux et internationaux de partages et d'échanges de bonnes pratiques liées aux résultats du projet seront aussi organisés.

L'IBCR et la République démocratique du Congo



L'IBCR s'implique en République démocratique du Congo depuis de nombreuses années. Après une analyse menée en 2008 sur la situation des droits de l'enfant afin de mettre en lumière les pratiques prometteuses dans quatre états de la région des Grands Lacs de l'Afrique du Centre, dont la RDC, c'est surtout grâce à son projet « Batela Mwana – Renforcer les capacités du personnel de la police, de la justice et du travail social en matière de protection de l'enfant (2015-2020) » que le Bureau a consolidé son assise dans le pays. L'expérience du contexte congolais et l'expertise d'une équipe implémentée à Kinshasa pendant plusieurs années ont permis au Bureau de concevoir cette nouvelle initiative qui intègre des partenaires différents, en ciblant cette fois-ci des secteurs habituellement moins considérés comme acteurs clés de la protection de l'enfant.



L'IBCR EN BREF

Le Bureau international des droits des enfants est une organisation non gouvernementale internationale créée en 1994 et établie à Montréal (Canada), qui a pour mission de contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'enfant dans le monde entier, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses trois protocoles facultatifs.



5 **BUREAUX** dans le monde



Près de **30 ANS D'EXISTENCE**



Près de **50 PAYS TOUCHÉS** par nos actions



Environ **70 PERSONNES EMPLOYÉES** de façon permanente



Les droits de plus de **4,9 MILLIONS D'ENFANTS MIEUX PROTÉGÉS** grâce à nos actions



Plus de **4 610 ENFANTS CONSULTÉS** dans le cadre de nos projets



Plus de **61 200 PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS FORMÉS** aux droits de l'enfant

DOMAINES D'INTERVENTION

- Enfants et justice
- Enfants et situations d'urgence
- Lutte contre l'exploitation et les violences faites aux enfants



© 123RF / John Wollwerth



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل



En partenariat avec

Canada

Bureau international des droits des enfants

805 rue Villeray, Montréal (Québec), H2R 1J4 Canada
+1 514 932 7656 • info@ibcr.org

3642 Boulevard du 30 juin, immeuble Future Tower Apt 604, Gombe, Kinshasa, RDC
+243 822 702 632 / +243 890 208 487 • n.mbomi@ibcr.org

WWW.IBCR.ORG

